

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUIN 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 2 Juin 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 Juin 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 –	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Fabrice HAND ; Lucie TEIXEIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 12-06-2023/33

VENTE D'UNE PARCELLE A CIS PROMOTION OPERATION MARTHOT

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Dans le cadre de l'opération du secteur Marthot, un ancien chemin rural déclassé a fait l'objet d'une division par un géomètre, donnant lieu à la création d'une parcelle privée d'environ 183 m², nécessaire à l'aménagement du lot E, cf plan de division.

Le promoteur a saisi la Ville pour acquérir cette parcelle en proposant un montant de 18 611 euros HT, par application du prix d'acquisition moyen au m² sur l'ensemble de l'opération Marthot.

La Ville a saisi France Domaines sur cette cession future.

France Domaines dans son avis rendu le 17 mai 2023 a estimé le bien à un montant de 18 200 euros HT, avec une marge d'appréciation de 10%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle AN157 à CIS Promotion pour un montant de 18 611 euros HT et autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS